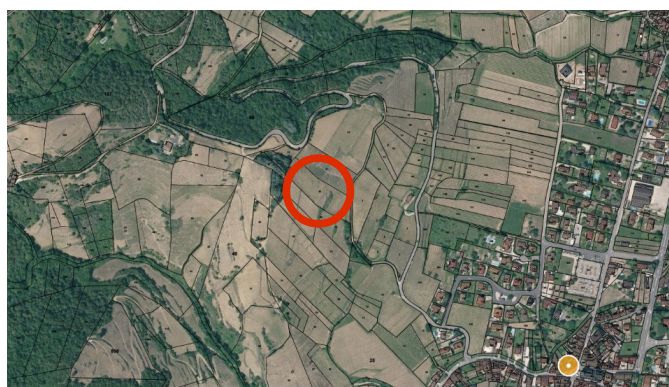


Démonstration d'épandage aérien par drone

Suite à la loi Egalim adoptée en octobre 2018, l'expérimentation d'épandage sur des pentes de plus de 30% avec des produits AB est possible pour trois ans.



Une démonstration d'épandage aérien par drone sera organisée le jeudi 14 mars 2019 à 10h à Cornas, lieu-dit Tézier (parcelle du Domaine Clape).



La société Drone+ sera présente.

La démonstration pourra être reportée en cas de mauvais temps, si vous souhaitez être prévenu merci de nous laisser vos coordonnées mail.

Contact : Amandine Fauriat : 06 07 60 48 03, amandine.fauriat@ardeche.chambagri.fr



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



Contact Presse

Chambre d'agriculture de l'Ardèche

Amandine FAURIAT
amandine.fauriat@ardeche.chambagri.fr – 04 75 20 28 00

www.ardeche.chambre-agriculture.fr
facebook.com/ChambreAgriculture07/